



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 89581

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la couverture des accidents du travail dans le cadre du télétravail à domicile. Dans son rapport « Transformation numérique et vie au travail » remis le 15 septembre 2015, Bruno Mettling relève qu'une lacune juridique existe à ce sujet et préconise (préconisation n° 28) de clarifier la question de l'imputabilité à l'employeur dans ce cadre, par accord d'entreprise. Il souhaite connaître sa position sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89581

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7378

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)